

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Carleton-sur-Mer tenue le 15 novembre 2010, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Raymond Deslauriers
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-11-362 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire soit acceptée, tel que présenté.

10-11-363 DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire, monsieur Denis Henry, présente son discours, séance tenante, sur la situation financière de la municipalité.

10-11-364 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2010

M. Jean-Guy Cyr, conseiller municipal, se retire des discussions.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu À LA MAJORITÉ

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2010 soit acceptée pour un montant total de 552 229,24 \$ **en retenant la facture de la firme PESCA Environnement inc., portant le numéro 8434, datée du 28 octobre 2010, au montant 5 111,06 \$ jusqu'à la réception du rapport d'expertise.**

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 octobre 2010.

André Allard, trésorier

10-11-365 FABRIQUE ST-JOSEPH DE CARLETON – DÉNEIGEMENT HIVER 2009 – 2010

Il est résolu à l'unanimité de porté ce point à l'étude.

10-11-366 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA ZONE I-2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 91-123 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-OMER PAR L'AJOUT DE L'USAGE « RÉPARATION DE LA CARROSSERIE, DE LA PEINTURE, DE L'INTÉRIEUR ET DES GLACES ET PARE-BRISE DE VÉHICULES AUTOMOBILES » À LA LIGNE « USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS »

Il est résolu à l'unanimité de porté ce point à l'étude.

10-11-367 CONTRATS DE DÉNEIGEMENT :

- 1) Poste Marc Leblanc
- 2) Réservoir 1
- 3) Fabrique
- 4) Montée Parent

Il est résolu à l'unanimité de porté ce point à l'étude.

10-11-368 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 8 h 50, M. Raymond Deslauriers, propose de lever l'assemblée.

Accepté.